|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | |  | |  | |
| **FONDS NATIONAL POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS**  **---------------** | **SSS.png** | | **BURKINA FASO**  **--------------**  Unité-Progrès-Justice | |
| **CONSEIL D’ADMINISTRATION**  **---------------** |  | |
| **DIRECTION GENERALE** |  | |

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021

DU FONDS NATIONAL POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS

**Décembre 2020**

**INTRODUCTION**

L’activité économique internationale et nationale en 2020 évolue dans une conjoncture particulièrement marquée par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire consécutive à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui plonge l’économie dans une récession majeure.

Au plan international, la situation est caractérisée par la suspension des compétitions sportives et de loisirs avec pour conséquence la baisse des recettes issues des droits d’entrée dans les stades.

Au plan national, le PTA 2021 s’élabore dans un contexte marqué par la persistance de l’insécurité et la pandémie de la COVID-19 qui a entrainé une suspension des activités sportives et de loisirs. Toutefois, on note une reprise timide des activités tant économiques que sportives.

Cependant, ce contexte n’a pas influencé les activités des entreprises de télécommunication d’où proviennent l’essentiel de nos ressources budgétaires. En effet, au premier trimestre 2020, leur chiffre d’affaires a connu une augmentation et un accroissement du parc d’abonnés soit 2,30% (source : rapport ARCEP du 1er trimestre 2020).

Afin de répondre aux exigences des dispositions du décret n°2016-378/PRES/PM/MSL du 20 mai 2016 portant approbation des statuts particuliers du FNPSL et aux attentes des acteurs du sport et des loisirs au Burkina Faso, le FNPSL élabore chaque année son Plan de Travail Annuel (PTA).

L’objectif global de ce PTA est de soutenir la promotion du sport et des loisirs et son coût est estimé à cinq milliards cent soixante-seize millions trois cent cinq mille neuf cent soixante-deux (5 176 305 962) francs CFA.

Le PTA 2021 s’inscrit en général dans le programme présidentiel à travers le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et en particulier dans la Politique Nationale du Sport et des Loisirs (PNSL). Il est articulé autour d’un (01) programme intitulé «soutien à la promotion du sport et des loisirs » et subdivisé en cinq (05) objectifs stratégiques :

* mobiliser les ressources de financement du sport et des loisirs;
* contribuer à professionnaliser le sport et les loisirs ;
* améliorer l’offre des infrastructures sportives et de loisirs ;
* renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des services du MSL ;
* renforcer l’encrage institutionnel et juridique du FNPSL.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en neuf (09) actions, dix (10) objectifs opérationnels et quatre-vingt-dix (90) activités.

1. **Objectif stratégique 1 : mobiliser les ressources de**

**financement du sport et des loisirs**

Les actions relatives à cet objectif concernent la mobilisation et la gestion des ressources.

Il s’agira notamment de :

* améliorer la mobilisation des ressources ordinaires ;
* diversifier les sources de financement pour améliorer les recettes propres.

L’atteinte de cet objectif passe par la réalisation de quatre (04) activités qui sont :

* assurer le suivi des reversements des recettes de la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication ;
* assurer le suivi du déblocage des subventions de l’Etat dans le compte du FNPSL au Trésor ;
* améliorer le système de gestion de la billetterie des tickets d’entrée dans les enceintes sportives et de loisirs ;
* recouvrer les recettes issues de la vente des DAO, des pénalités de retard et autres produits divers.

1. **Objectif stratégique 2 : contribuer à professionnaliser le sport**

**et les loisirs**

Les activités relatives à cet objectif seront mises en œuvre à travers le soutien des actions de promotion du sport et des loisirs par les subventions et la formation.

Dix sept (17) activités seront menées autour de cet objectif stratégique dont les plus importantes sont :

* contribuer à la prise en charge des compétitions internationales des Etalons football (toutes catégories confondues) mais aussi des autres disciplines sportives et de loisirs;
* contribuer à la prise en charge des championnats des clubs de D1, D2 et D3 de football ;
* contribuer à l'organisation de la course cycliste du Tour du Faso ;
* acquérir du matériel sportif et des équipements au profit des promoteurs du sport et des structures sportives et de loisirs ;
* contribuer à la prise en charge de l’organisation de la semaine nationale du sport pour tous et des activités de loisirs ;
* contribuer à la prise en charge de l’organisation de la coupe des Ambassades ;
* contribuer à l'organisation de l'Union des sports scolaires et universitaires du Burkina Faso (USSU-BF).

1. **Objectif stratégique 3 : ameliorer L’OFFRE DES INFRASTRUCTURES**

**sportives et de loisirs**

Les activités en rapport avec cet objectif seront mises en œuvre à travers la réalisation d’infrastructures et la réhabilitation de celles existantes. Treize (13) activités composent cet objectif stratégique. Il s’agit entre autres de :

* Réaliser les travaux de construction des terrains stabilisés ;
* réaliser des travaux de pose de gazon synthétique au stade de KOUDOUGOU ;
* réaliser des travaux de construction de la salle polyvalente de sport de Pô ;
* réaliser l’aménagement et la pose de gazon naturel sur les terrains de l’ASFB et du RCB ;
* réaliser des travaux construction de plateau omnisport de la cité universitaire de KOSSODO ;
* réaliser la construction de plateaux omnisports à Banfora, Sindou, Bérégadougou et Niangoloko ;
* réaliser la construction des murs de clôture de Toécé, Zabré et Tiébélé ;

- réaliser des travaux de pose de gazon synthétique au stade de DORI.

1. **Objectif stratégique 4 : contribuer au renforcement des capacités**

**stratégiques et OPERATIONNELLES DES**

**SERVICES DU MSL**

Cet objectif stratégique ne comporte qu’une seule activité à savoir apporter un appui institutionnel au MSL.

1. **OBJECTIF stratégique 5 : renforcer l’encrage institutionnel**

**et juridique du FNPSL**

Cet objectif stratégique est bâti autour de cinquante-cinq (55) activités dont les plus importantes sont :

* organiser des visites des administrateurs sur les chantiers de réalisation des infrastructures ;
* suivre la mise en œuvre des recommandations du Conseil d’Administration et des corps externes de contrôle ;
* exécuter le plan de formation du personnel et des administrateurs ;
* mener des actions de communication sur le FNPSL à l’occasion des grandes manifestations sportives et de loisirs.

L’atteinte de ces objectifs nécessite des mesures d’accompagnement à plusieurs niveaux.

1. **Les mesures d’accompagnement**

Les besoins se situent au plan technique et matériel.

* ***Sur le plan technique:***
* la formation/recyclage du personnel dirigeant en management des ressources humaines ;
* le renforcement des capacités du personnel ;
* la poursuite des actions de modernisation de l’administration du FNPSL à travers l’automatisation des tâches.
* ***Sur le plan matériel :***
* L’acquisition d’un serveur back up ;
* la mise à disposition d’une connexion internet haut débit.

Ouagadougou, le

**Le Directeur Général**

**Marc Steve SANON**

*Chevalier de l’Ordre National*